

**MAIRIE**  
de  
**DONNENHEIM**  
**67170**



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2014**

**Membres présents:** Mr REPP Guy – Mr RIVAUD Benjamin – Mr SCHISSELE Stéphane - Mr GILLIG Thomas – Mme HAMM Leslie – Mr RIFF Aurélien – Mr HERTZOG Frédéric – Mr KAPPS Christophe – Mme RIBSTEIN – Mme HASE-TARIANT Brigitte.

**Membres absents excusés :** Mr PIERRON Jérôme donne procuration à

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre 2014.
- 2) Contrat photocopieur.
- 3) Déplacement doux des villages de Bilwisheim et de Donnenheim vers l'école RPI SUD.

**1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre 2014.**

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2014.

Aucune observation n'étant formulée, **le Conseil Municipal décide par voix Pour dont 1 procuration, d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2014.**

**2) Contrat photocopieur.**

Lors de la dernière réunion du CM du 17/11/2014 Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Stéphane SCHISSELE, Adjoint au Maire, de rentrer de nouvelles offres concernant l'achat d'un photocopieur permettant de réaliser des copies A3 et A4 en couleur. Les sociétés consultées ont été la société Repro Bureautique du Rhin (RBR) et la société CANON. La société OFFICE PARTNER n'a plus été consultée car l'offre de cette société était la plus chère lors de la 1<sup>ère</sup> consultation.

M. SCHISSELE a comparé les coûts des options suivantes :

OPTION 1 : Achat d'un copieur N&B et ajout d'une imprimante couleur pour le poste secrétariat.

OPTION 2 : Achat d'un copieur couleur.

La base de l'étude est l'hypothèse de 400 copies couleurs et 1200 copies N&B par mois.

Le résultat de la consultation est la suivante :

**OPTION 1 :**

**CANON appareil reconditionné + imprimante couleur M451 DN : 5748,51 € H.T. sur 5 ans**

**RBR appareil KONICA NEUF + imprimante couleur M451 DN : 5690,54 € H.T. sur 5 ans.**

Dans cette option il a été tenu compte d'une offre d'imprimante de la société HITEKS : Imprimante LASERJET Pro M451DN pour un investissement de 450 € H.T., prix du toner noir : 125 € H.T., prix d'une cartouche de toner couleur : 145 € H.T., coût estimé pour une période de 5 années : 2416,35 € H.T.

**OPTION 2 :**

**CANON appareil reconditionné : 4408,42 € H.T. sur 5 ans**

**RBR appareil KONICA NEUF : 6465,83 € H.T. sur 5 ans.**

**RBR appareil SAMSUNG NEUF : 4956,83 € H.T. sur 5 ans.**

En conclusion, nous constatons que le coût du toner pour une imprimante laser additionnelle est trop élevé pour que l'investissement soit intéressant.

CANON a proposé une offre très intéressante pour un appareil permettant de faire des copies couleurs.

**Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**décide par ..... voix Pour dont .... procuration, ..... Abstentions,**

de valider l'achat d'un photocopieur de marque CANON IR ADVANCE C2220i appareil reconditionné aux conditions suivantes :

Coût appareil : 2200 € H.T.

Coût d'installation : 145 € H.T.

Coût d'une copie N&B : 0,0059 € H.T.

Coût d'une copie couleur : 0,059 € H.T.

Coût du contrat mensuel : 24,52 € H.T.

Le contrat est signé avec CANON pour une durée de 5 ans et est revalorisé tous les ans à raison de 2,5% de hausse par an. Il comprend les consommables encres et tambours, les pièces détachées, la main d'œuvre, l'accès au support technique local (hotline), les déplacements des techniciens Canon, les interventions préventives et curatives, la mise à jour des pilotes sur les postes référents.

L'investissement global du copieur + contrat sur 5 années sera de 4408,42 € H.T.

**3) Déplacement doux des villages de Bilwisheim et de Donnenheim vers l'école RPI SUD.**

Monsieur le Maire présente le projet de déplacement doux de Bilwisheim vers le RPI SUD et du RPIS SUD vers Donnenheim. Monsieur le Maire propose un tour de table et soumet les documents de travail reprenant le tracé et les données techniques de la voie verte. Monsieur le Maire indique qu'il est important de fixer les priorités suivantes :

- 1) De Donnenheim au RPI SUD, ce tronçon sera pris en charge à 100%
- 2) La longueur de l'emprise du RPI SUD (dépose-minute). Monsieur le Maire expose les deux possibilités soit 90 mètres de piste de déplacement doux avec marquage au sol sur la route d'accès au lotissement et de la sortie du dépose-minute plus la signalétique s'y affèrent, soit le traçage sur l'emprise du dépose-minute plus marquage approprié et signalétique s'y affèrent.
- 3) Depuis le nouveau de Donnenheim jusqu'au ban de Bilwisheim. Ce n'est pas une priorité pour la Commune de Donnenheim mais bien pour celle de Bilwisheim. La question du financement se posera. Monsieur le Maire informe qu'une réunion aura lieu le 16 décembre à 9h30 avec la Communauté de Communes de la Région de Brumath et le Conseil Général pour débattre de la sécurité dans sa globalité.

Sur ce, la séance est close à 20h.....

<b>NOMS DES ELUS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<b>Monsieur REPP Guy</b>	
<b>Monsieur KAPPS Christophe</b>	
<b>Monsieur SCHISSELE Stéphane</b>	
<b>Monsieur RIVAUD Benjamin</b>	
<b>Madame HASE-TARIANT Brigitte</b>	
<b>Madame HAMM Leslie</b>	
<b>Monsieur HERTZOG Frédéric</b>	
<b>Monsieur PIERRON Jérôme</b>	Procuration à
<b>Monsieur RIFF Aurélien</b>	
<b>Madame RIBSTEIN Catherine</b>	
<b>Monsieur GILLIG Thomas</b>	